COMMUNE DE VILLARS-LE-TERROIR

Election du(de la) Syndic(que) du 25 avril 2021 (1er tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Entente », comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Pascal Pollien, né le 11.10.1958, originaire d'Assens, domicilié au chemin de Montofrey 13 à Villars-le-Terroir, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2021-2026.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau:

La secrétaire:

Villars-le-Terroir, le 6 avril 2021